



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6105</b>	<b>De Mme Bérengère Poletti ( Les Républicains - Ardennes )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt;gendarmerie</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Le remplacement controversé des CRS par la gendarmerie mobile au Touquet</b>	<b>Analyse &gt; Le remplacement controversé des CRS par la gendarmerie mobile au Touquet.</b>
Question publiée au JO le : <b>06/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>08/05/2018</b> page : <b>3907</b>		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le remplacement controversé des fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité par des militaires de la gendarmerie mobile pour assurer la protection de la résidence du président de la République au Touquet. L'UNPRG dénonce un manque d'équité entre les gendarmes et les CRS au détriment de la gendarmerie, et ce notamment après la polémique médiatique sur les conditions de travail difficiles des CRS au Touquet et les propos du syndicat UNSA police sur la prétendue « docilité » des gendarmes. En effet, les gendarmes demandent à ce que le ministère assure le respect de la gendarmerie, que ce soit sur le plan des conditions d'hygiènes sur place, mais également en ce qui concerne les modalités de sécurité. En ce sens, le président national de l'UNPRG, Henri Martinez, soumet l'idée que les gendarmes puissent porter leur arme lors des gardes statiques au Touquet. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son analyse sur cette situation alarmante, qui met en cause la confiance entre les forces de l'ordre et les engagements du ministre afin de redonner aux gendarmes des moyens efficaces pour garantir la sécurité du Président de la République.

### Texte de la réponse

Le remplacement des compagnies républicaines de sécurité (CRS) assurant la garde de la résidence du Président de la République au Touquet par des militaires de la gendarmerie mobile a été décidé dans le cadre de la rotation normale et habituelle qu'il peut y avoir sur ce type de mission entre les forces mobiles. En outre, la reprise de la garde de la résidence du Touquet par la gendarmerie mobile s'inscrit dans le cadre d'un redéploiement de CRS visant à homogénéiser le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine dans le Calais. Elle n'induit donc aucune charge missionnelle supplémentaire pour la gendarmerie nationale. Par ailleurs, les conditions d'exécution de la mission par les militaires de la gendarmerie mobile sont strictement les mêmes que celles qui étaient en place pour les fonctionnaires de police des CRS, tant au plan opérationnel qu'en ce qui concerne le soutien logistique. Enfin, et d'une manière plus générale, le ministère de l'intérieur est particulièrement attentif à l'équilibre d'emploi des forces mobiles qui, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, travaillent côte-à-côte au sein de dispositifs opérationnels d'envergure. A titre d'exemple, des éléments des compagnies républicaines de sécurité ont ainsi récemment renforcé dans d'excellentes conditions des escadrons de gendarmerie mobile à l'occasion de manifestations organisées pour contester le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (55) et ont apporté une contribution particulièrement appréciée à la réussite de cette manœuvre délicate. Le ministère de l'intérieur



assure, avec une totale détermination, la sécurité des Français, par l'emploi cohérent des moyens mis à sa disposition et dans une parfaite équité entre les deux grandes forces de sécurité intérieure que notre pays peut s'enorgueillir de compter.